

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PLANAISE**  
**Séance publique du 24 Juillet 2015**

L'an DEUX MILLE QUINZE,

Le vingt-quatre Juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul RATEL, maire.

**Présents** : Jean-Paul RATEL, Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Pierre GLARMET, Marie-Josèphe SALOMON, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Corine NERI, Ondine BONNET-REBIERE, Frédéric DUBOIS, Delphine RICHARD

**Excusé et représenté** : Monsieur Rosario RAFFELE (ayant donné pouvoir à Mme Corine NERI) Madame Delphine RICHARD a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Insertion à l'ordre du jour d'une délibération concernant le maintien de la demande de subvention pour les abris-bus scolaires au chef-lieu et au Chatelard.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Mai 2015.

Le procès-verbal de la séance du 06 Mai 2015 est approuvé.

**Votants : 15      Abstentions : 0      Contre : 0      Pour : 15**

2. Projet agrandissement école intercommunale

Dans un courrier du 23 Juin 2015, Mme la Présidente du SIVU scolaire La Chavanne / Planaise sollicite **Pavis du Conseil Municipal de Planaise et son accord de principe** concernant un projet d'extension du bâtiment scolaire actuel en remplacement des locaux « ALGECO » en location.

Ce projet comprendrait :

Une salle de classe supplémentaire (59,50 m<sup>2</sup>) + ses annexes (13,47 m<sup>2</sup>) ;

Une salle destinée à la garderie périscolaire (58,90 m<sup>2</sup>) avec sanitaires indépendants en annexe (7,23 m<sup>2</sup>) ;

Un local administratif (bureau et stockage des archives) pour le secrétariat du SIVU scolaire (19,04 m<sup>2</sup>) ;

Des espaces de circulations et d'accès à ces locaux (18,20 m<sup>2</sup>).

L'avant-projet ainsi nommé est une étude de faisabilité avec un **coût moyen de la construction** en vigueur dans la région pour la réalisation de tels bâtiments neufs.

Soit 176,34 m<sup>2</sup> x 2000 €/m<sup>2</sup> → ~ 353.000 €.

A ce courrier, il est joint la délibération prise par le Conseil Syndical autorisant Mme La Présidente à engager la réalisation de ce projet d'extension.

A noter que dans sa dernière réunion, le Conseil Municipal de La Chavanne a autorisé par délibération la réalisation de ce projet.

**Pour Planaise, quels sont les éléments à prendre en compte avant toute décision.**

- L'Académie donnera-t-elle son accord pour ce projet ?
- Actuellement la location annuelle des « ALGECO » est de 10 913 € à partager entre les 2 communes
- Capacité actuelle de l'école et effectifs :
  - o On peut considérer que la capacité actuelle se situe aux alentours de 135 / 140 élèves.
  - o **L'effectif de la rentrée 2015/2016 est de 112 élèves**
- Évolution probable pour les 10 années à venir :
  - o Pour La Chavanne, l'urbanisation prévue ne devrait apporter qu'une quinzaine d'élèves supplémentaires.
  - o Pour Planaise, le PLU en cours sera validé au plus tôt en 2017/2018, l'accroissement de population et donc du nombre d'élèves potentiels n'aura pas lieu avant 2020/2022 (ventes de terrains, dossiers d'urbanisme, ....)
- Le montant de la dépense **n'est qu'un coût moyen budgétaire qui ne prend pas en compte :**
  - o La réalité de la réalisation du projet
  - o Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre avec frais associés dus à la législation des marchés publics
  - o Les éventuels frais d'études complémentaires
  - o L'investissement éventuellement nécessaire à l'équipement de la nouvelle salle de classe et le la garderie périscolaire
  - o L'investissement éventuellement nécessaire à l'équipement du nouveau bureau de secrétariat
  - o Des frais annexes et imprévus
- Quelles subventions seraient-on en droit d'obtenir, de la part de quels organismes et avec quel taux de probabilité d'obtention
- Quel plan de financement est prévu entre les deux communes partenaires (chaque commune emprunte de façon autonome, fait on (ou peut-on faire) un « pot commun » d'emprunt, .....
- La Commune de Planaise a en cours le remboursement de 3 emprunts :
  - emprunt de construction de l'école : capital restant dû : 157.719 € + intérêts : 5.254 € / dernière échéance : février 2023
  - emprunt de réhabilitation de la Mairie : capital : 350.000 € + intérêts : 92.038 € / dernière échéance : 01/ 03/ 2046.
  - emprunt assainissement : capital restant dû : 192.500 € + intérêts : 84.727,50 € / dernière échéance : décembre 2034
- A ces emprunts, il faut ajouter :
  - o les dépenses que l'on va engager pour la réhabilitation de l'ancienne porcherie en plus des subventions accordées (50 à 60.000 €)
  - o Il faut également penser que l'ancien presbytère ne pourra pas rester éternellement fermé sans des travaux de réhabilitation sous peine de le voir tomber en ruines.
- L'ensemble de ces éléments fait que la Commune, **totale**ment consciente du bien-fondé de la demande d'extension et de la nécessité de réaliser ces travaux, ne peut pas s'engager

financièrement sur de tels montants sans avoir des coûts totaux plus précis incluant un plan de financement associé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Autorise le SIVU à consulter pour le choix d'un cabinet d'architecture et de réaliser l'étude d'un avant-projet chiffré précisément incluant tous les frais détaillés et le plan de financement associé. La commune de Planaise participant pour moitié aux frais occasionnés.

Il est précisé que les délibérations autorisant le SIVU à engager les seront prises lorsque l'avant-projet chiffré aura été porté à la connaissance du Conseil.

**Votants : 15      Abstentions : 0      Contre : 0      Pour : 15**

### 3. Décision modificative du budget

La trésorerie générale a relevé une incohérence dans le budget principal concernant les opérations d'ordre au compte 041.

Il y a deux opérations en dépenses alors qu'il en faut équilibrer en dépenses et en recettes.

Le tableau suivant rectifie le budget :

### Budget Communal 2015

#### **Section de d'investissement - Dépenses**

Chapitre 041		Chapitre 2313	
041-2033	-339 €	Compte 2313 :	+339 €
Total	-339 €	Total	+ 339 €

#### **Section de d'investissement - Recettes**

Chapitre 041-2033		Chapitre 10222	
Article 041-2033	+339 €	Article 10222	-339 €
Total	+ 339 €	Total	- 339 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Valide le virement de crédits tels que présenté ci-dessus.

**Votants : 15      Abstentions : 0      Contre : 0      Pour : 15**

### 4. Maintien de la demande de subvention auprès du FDEC pour les abris-bus scolaires :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 mars 2013 suivant laquelle le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre de la sécurisation des points d'arrêts des cars scolaires, d'acquiescer deux abris-bus modulables, l'un implanté à la mairie et l'autre au lieu-dit « Le Chatelard ».

Il rappelle les travaux d'implantation ont été réalisés au cours de l'été 2013 et que le montant total de cette

opération s'élève à 9 895 euros HT.

Dans le cadre de cette acquisition, Monsieur le Maire a été chargé de solliciter une subvention auprès Conseil Général au titre du FDEC.

En raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, cette demande subvention n'a pas été retenue pour la programmation 2015 et le Maire à la possibilité de reformuler cette demande pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de cette demande de subvention pour la programmation 2016 du FDEC en insistant sur le fait qu'il s'agit bien d'abris-bus à destination des scolaires de la commune et non de simples mobiliers urbains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de maintenir la demande de subvention des **abris-bus scolaires** pour la programmation 2016 du FDEC.

**Votants : 15      Abstentions : 0      Contre : 0      Pour : 15**

#### 5. Questions et informations diverses :

##### a. Point avancement et premières orientations PLU

Le 1<sup>er</sup> adjoint fait une synthèse des différents diagnostics effectués jusqu'à ce jour et reprend les démarches futures. Rappel des points de jalonnement du projet avec les personnes du bureau BDa, de Métropole Savoie, des services de l'État, de Cœur de Savoie, du TDL, de la Chambre d'Agriculture et les membres de la commission urbanisme.

- Janvier 2015 : première partie du diagnostic :
  - o Démographie, habitat, activités économiques, déplacements, équipements et vie sociale.
- Mars 2015 : seconde partie du diagnostic :
  - o Diagnostic environnemental, le milieu physique, la gestion de l'eau, les milieux naturels, la pollution et les déchets, le climat et l'énergie, approche paysagère.
- Avril 2015 : Diagnostic agricole par la Chambre d'Agriculture qui a fait suite à l'interview de l'ensemble des agriculteurs de la commune
- Mai 2015 : porté à connaissance compte par les Services de l'État des règles et règlements à prendre en compte
- Mai 2015 : troisième partie du diagnostic :
  - o Bilan de notre Plan d'Occupation des Sols, analyse de la consommation de l'espace foncier, les potentialités dans le tissu urbain existant, bilan des diagnostics et enjeux
- Juillet 2015 : première réunion de travail sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables.

Une seconde réunion de travail sur le PADD est prévue mi-septembre.

**Une réunion d'information pour les habitants de Planaise est prévue le vendredi 18 septembre à 18 H.**

Cette réunion portera sur le cadre législatif et réglementaire du PLU et permettra de donner quelques éléments de réponse aux interrogations des habitants.

b. Prolongement contrat remplacement secrétaire Mairie

Suite à son « congé maternité » Mme Blandin a pris un mois de congé parental au mois de juillet auquel s'ajoute la période légale de congés payés. Elle reprendra son travail le 24 août 2015. En conséquence, le Maire prolonge le contrat de Mme Emilie Berlier jusqu'au 28 Août.

INFORMATION : Le secrétariat de Mairie sera fermé du 10 au 21 Août 2015.

c. Réhabilitation de la mairie et création de logements : Point d'avancement des travaux

L'adjoint en charge du dossier précise que les travaux ont été interrompus suite au constat fait par l'Inspection du Travail que des parties concernées par le désamiantage ont été démolies par l'entreprise de maçonnerie.

Des tests d'air ambiant et de poussières au sol ont dû être effectués pour confirmer l'absence « d'amiante volatile » Les résultats seront connus le 28/07/2015.

L'architecte a confirmé que cet événement n'avait pas d'incidence sur le planning et que les frais de ces contrôles ne seraient pas imputés à la commune de Planaise.

d. Point avancement des travaux de la porcherie

Une expertise des fondations du bâtiment fait apparaître qu'il serait préférable de procéder à une démolition des 2 premières travées du bâtiment. Des devis concernant cette opération sont actuellement en cours.

Le Maire informe les membres du Conseil que le FDEC nous a accordé une subvention de 30390 € avec un premier acompte pour 2015 de 18.000 €. Cette somme correspondant à un taux de 41 % des montants prévus. Le supplément de 30 % accordé aux communes défavorisées ne nous a pas été accordé, Planaise ayant été déclassée en 2015 de la liste des communes dites défavorisées.

e. Information sur les taux de subventions accordées à la Commune

Le 1<sup>er</sup> adjoint informe le Conseil des éléments suivants concernant nos taux de subventions :

- Les éléments financiers de la commune pris en compte par le Conseil Départemental pour le calcul du taux des subventions accordées à Planaise donne une valeur de 44 %, valeur à laquelle a été appliqué un malus de 3 % (soit en final un taux de 41 %) du fait de la trop faible valeur de l'effort fiscal de la commune.
- Associée à cette faible valeur d'effort fiscal, notre commune a été déclassée de la liste des communes dites défavorisées et de ce fait ne perçoit plus le supplément de 30 % de subventions leur étant accordées.
- L'effort fiscal de la commune est défini comme étant la comparaison entre la ressource de la commune par les impôts ménages et ce que serait cette ressource si les taux d'imposition nationaux des communes équivalentes étaient appliqués aux habitants de Planaise. Par ce calcul, notre effort fiscal étant jugé trop faible, notre Commune a été supprimée de la liste des communes défavorisées.
- Rappel : Impôts ménages : (taxe d'habitation + taxe sur les propriétés bâties + taxes sur les propriétés non bâties auxquelles s'ajoutent les taxes additionnelles).
- Des informations précises sur les détails de ces calculs ont été demandés au Conseil Départemental et seront communiqués dès que connus.

f. Autres questions

1. Dénomination des rues : les devis pour les plaques des noms des rues et numéros ainsi que des maquettes de présentations des divers modèles possibles sont en cours. L'entreprise « SIGNATURE » doit fournir un premier devis de « base » qui pourra par la suite être comparé à celui d'autres entreprises.

2. Classification de la Commune de PLANAISE dans le parc des BELLEDONNE : Le périmètre géographique prévu dans le projet de Parc Naturel Régional Belledonne ne prend pas en compte le territoire de Planaise.

La Commune n'est pas concernée par ce projet.

3. Mise en place d'une poubelle devant l'école : la question a déjà été évoquée lors du dernier conseil municipal, la solution proposée est que le SIVU achète une poubelle pour le compte de l'école puisque cette dernière est pour le bien de l'école. Mr ETALLAZ sera chargé de l'entretien de cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait et délibéré à PLANAISE le 31 Juillet 2015

Le Maire

Jean-Paul RATEL

